

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VILLENEUVE / LOT

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 177
47304 VILLENEUVE SUR LOT
TEL 53 70 34 20

SECOPRA (SARL)

Z.I. DU LIDON
MONFLANQUIN
47150 MONFLANQUIN

V/REF :
N/REF : 83 B 60 / A-337

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLENEUVE / LOT CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/05/96, SOUS LE NUMERO A-337,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 31/03/95

MODIFICATION DE(S) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES

... CONCERNANT LA SOCIETE
SECOPRA (SARL)
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Z.I. DU LIDON
MONFLANQUIN
47150 MONFLANQUIN

R.C.S VILLENEUVE / LOT B 328 678 057 (83 B 60)

LE GREFFIER



ASBA

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 31.03.95

L'an mille neuf cent quatre vingt quinze
Le trente-et-un mars à dix-sept heures,

Les associés de la société SECOPRA, Société à responsabilité limitée au capital de
2 400 000 F, divisé en 24 000 parts de 100 F chacune, dont le siège est à Monflanquin
47150, ZA DU LIDON,

se sont réunis au siège social à MONFLANQUIN, sur la convocation qui leur a été
faite par la gérance, suivant lettre recommandée adressée à chacun d'eux le 16 mars
1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ALAIN BRUGALIERES,
gérant.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement,
SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE SIX PARTS 7 746 parts

Le président constate :

- que sont présents à la réunion :

1°) Monsieur Alain BRUGALIERES, propriétaire de
SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE SIX PARTS, ci 7 746 parts

2°) Monsieur Rémy ALBERTINI, propriétaire de
QUATRE MILLE SIX CENT DEUX PARTS, ci 4 602 parts

3°) Monsieur Jean-Paul BAYOL, propriétaire de
TROIS MILLE SEPT CENT DOUZE PARTS, ci 3 712 parts

- que sont régulièrement représentés, chacun en vertu d'un pouvoir spécial ci-annexé

 AR JB

1°) STE AGRINOVA, propriétaire de TROIS MILLE CINQ CENT PARTS, ci	3 500 parts
2°) JEAN VERDIER, propriétaire de CENT PARTS, ci	100 parts
3°) STE IDIANOVA, propriétaire de TROIS MILLE CINQ CENT PARTS, ci	3 500 parts
4°) CHRISTIAN CHEROUX, propriétaire de CINQUANTE PARTS, ci	50 parts
6°) FRANCOISE VALADIE CHEROUX, propriétaire de CINQUANTE PARTS, ci	50 parts
TOTAL DES PARTS REPRESENTEES	23 260 parts

Le président constate en conséquence, que 96,9 % des parts composant le capital sont représenté et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

a) Décisions de nature ordinaire

1. Approbation des comptes de l'exercice 93.94
2. Revalorisation du salaire du gérant
3. Rémunération des cautions
4. Rémunération des comptes des associés
5. Nomination d'un commissaire aux comptes.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

K AR 5PB

Décisions de nature ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après lecture du rapport du gérant décide d'approuver les comptes de l'exercice social 93-94 et de donner le quitus à la gérance. Elle demande d'affecter le montant des bénéfices soit 39 626 F au report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident la revalorisation du salaire du gérant à hauteur de 31 350 F mensuel à dans les conditions de son contrat de travail, 13 mois par an à compter du 1er Octobre 1995.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de rémunérer les cautions des dirigeants et des associés à hauteur de 0.5 %.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de rémunérer les comptes courants détenus par les associés au taux légal

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer le cabinet **Begoule et Associés** représenté par Monsieur Goulinat - 11 Avenue de la Victoire - 47230 LAVARDAC en tant que commissaire aux comptes de la société pour l'exercice 94/95, et pour suppléant Mme Madeleine Drapé - 11 Avenue de la Victoire - 47230 LAVARDAC.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

 AR JPB

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés présents ou représentés

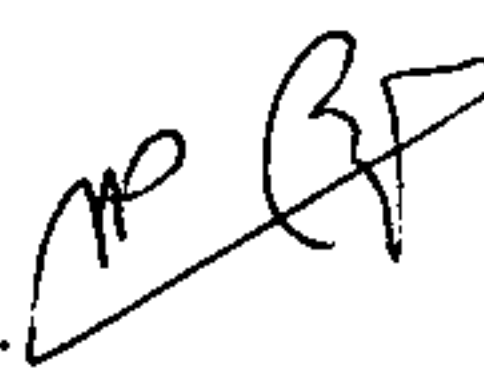
MR ALAIN BRUGALIERES



M.REMY ALBERTINI



M.JP BAYOL



MR.ALAIN BRUGALIERES, agissant en qualité de mandataire de :

J.VERDIER

AGRINOVA

IDIANOVA

C. CHEROUX

F. VALADIE CHEROUX



01/03/1996

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ	
A LA REQUÊTE DE VENDEUR / LOT	
2. 1. 1996	
06	153 n°05:...
	2A2F:...
	500F:...
Signature :	Le Représentant Principal

